



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 janvier 2024 - 12h30

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du
lundi 22 janvier 2024 – 12h30

Date de la convocation : 16 janvier 2024

La liste des délibérations a été affichée le : 24 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Quorum : 25

Etaient Présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Alexandre PEREZ, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN

Etaient représentés :

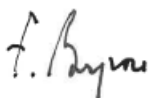
Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à Mme POUHEYTO), Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Sébastien AYERDI (pouvoir à M. Stéphane DUSSARPS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Camille LE DELLIU (pouvoir à M. Gilbert DANAN), M. Antoine CHEVALIER (pouvoir à M. Xavier LALANDE)

Etaient Excusés :

M. Jean-Loup FRICKER, M. Frédéric DAVAN, M. Laurent JUBIER, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Marion BUSSY, M. Tunçay CILGI

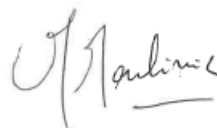
Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

Le maire



François BAYROU

Le secrétaire de séance



Marie MOULINIER

SOMMAIRE

1- Casino municipal – avis du conseil municipal sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux délivrée à la société PAU LOISIRS SAS Rapporteur : François BAYROU	4
--	---

La séance est ouverte à 12h30, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau

M. le Maire :

Le quorum est largement atteint.

Nous sommes à 41 et comme le quorum est à 25, c'est parfait.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire :

Donc, la secrétaire de séance sera Marie Moulinier.

Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.

1 - CASINO MUNICIPAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX DELIVREE A LA SOCIETE PAU LOISIRS S.A.S

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Maire :

Alors, l'unique délibération de ce conseil est liée - pris par le calendrier - au renouvellement de l'autorisation de jeux délivrée à la société Pau Loisirs S.A.S. chargée de l'exploitation du casino.

Le 12 janvier 2017, nous avons signé une concession de service public avec cette société pour une durée de vingt ans, soit jusqu'en 2037. Le 27 février 2019, un arrêté ministériel a autorisé l'exploitation de jeux par la société Pau Loisirs S.A.S. Cette autorisation était valable cinq années, soit jusqu'au 28 février 2024, ce qui explique l'accélération qui a fait vous convoquer exceptionnellement. Il se trouve que la société avec laquelle nous avons de très bonnes relations professionnelles doit présenter une demande de renouvellement de cette autorisation, et cette dernière doit obligatoirement s'accompagner d'un avis du conseil.

Comme le prochain conseil est programmé au mois de mars, une réunion exceptionnelle était indispensable. L'information sur cette procédure nous est parvenue si tard que nous n'avons pas pu l'inscrire à l'un des conseils de décembre. Une commission sur cette demande de renouvellement d'exploiter des jeux est organisée par le ministère de l'Intérieur le 7 février prochain, et l'avis du conseil municipal doit être intégré dans le dossier présenté. Voilà la raison pour laquelle vous êtes là et nous sommes là.

Monsieur Pérès, vous voulez dire un petit mot sur les relations avec le casino ?

M. PERES :

Vous avez dit l'essentiel, Monsieur le Maire.

Donc, effectivement, nous avons aujourd'hui à donner un avis sur cette demande de renouvellement. Cela, c'est la première phase de la procédure. Vous savez combien le casino municipal est important pour notre ville. Il est important, en termes d'attractivité, d'attractivité générale, parce que beaucoup de villes n'ont pas de casino, et il est intéressant sur le plan financier. Je rappelais, il y a quelques semaines, que pour l'année 2022, le produit des jeux, donc au bénéfice de la ville de Pau, était d'un peu plus de 1 M€, 1,1 M€, auxquels s'ajoutaient 250 000 € que la société exploitante, la Société Pau Loisirs, avait attribués à diverses manifestations et associations.

Donc, c'est important pour nous, effectivement. Cela, c'est une première phase.

La deuxième phase : alors, vous avez raison d'avoir rappelé qu'il y a par ailleurs une autorisation donnée par l'État pour cinq ans ou plus. Et ensuite, parallèlement, nous avons en 2017 attribué une convention de délégation de service public à la société Pau Loisirs pour vingt ans. Vous voyez que les dates et les durées sont très différentes. Pourquoi sur vingt ans ? Parce que c'est la société Pau Loisirs qui a pris en charge l'investissement du nouvel établissement, qui est très bien placé à côté de l'autoroute, un investissement d'un peu plus de 10 M€. Donc, effectivement, pour amortir un équipement d'un tel coût, il fallait que la durée soit plus longue.

Et ensuite, il y a une commission nationale début février, le 7 février, qui pourrait éventuellement demander des précisions à la ville de Pau ou à son Maire, ou à l'exploitant. Dans ce cas, chez nous, c'est extrêmement simple, puisqu'un, c'est un renouvellement de la demande et non une création, et deux, cela porte sur le même nombre de jeux. Il n'y a aucune demande nouvelle. Et à partir de l'avis de ces deux commissions, la commission, l'avis municipal et la commission nationale, eh bien, c'est au ministre de l'Intérieur d'arrêter la décision.

M. le Maire :

Ceci est bien entendu une formalité, mais c'est l'occasion pour nous de dire que ce déménagement a été bénéfique, je trouve ; qu'il y a de très bonnes relations de voisinage, ce qui compte, et qu'il y a de très bonnes relations avec nous, qui sommes les représentants des pouvoirs publics de la ville ; que cela rapporte à la ville plus d'un million par an, à notre conseil, à notre municipalité et de surcroît, que 250 000 € à peu près sont redistribués aux différentes associations caritatives ou sportives, ou culturelles, ou autres.

Alors moi, je ne suis pas un grand expert. Je ne suis jamais entré dans une salle de casino de ma vie, mais j'imagine que cela doit être intéressant pour certains.

Voilà, je mets aux voix cette approbation.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Je vous remercie d'avoir participé à ce conseil express.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 22 janvier 2024**

Date de la convocation : mardi 16 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Alexandre PEREZ, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à Mme POUEYTO), Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Sébastien AYERDI (pouvoir à M. Stéphane DUSSARPS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Camille LE DELLIU (pouvoir à M. Gilbert DANAN), M. Antoine CHEVALIER (pouvoir à M. Xavier LALANDE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Loup FRICKER, M. Frédéric DAVAN, M. Laurent JUBIER, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Marion BUSSY, M. Tunçay CILGI

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 1 Casino municipal - avis du conseil municipal sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux délivrée à la société Pau Loisirs S.A.S

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 19 décembre 2016, le conseil municipal a attribué à la société PAU LOISIRS S.A.S un contrat de délégation de service public relatif à la construction et l'exploitation du casino municipal pour une durée de 20 ans à compter du 28 juin 2017.

Conformément aux dispositions de ce contrat, la société PAU LOISIRS S.A.S a conçu, financé et construit un nouvel établissement de jeux sur une parcelle communale située dans la ZAC du PARKWAY, rue Suzanne Lenglen, à proximité immédiate de l'entrée de l'autoroute et de la rocade.

Dans l'attente de la mise en service du nouveau casino, l'activité s'est provisoirement poursuivie au sein d'une partie du Palais Beaumont.

Le transfert du casino dans son nouveau site d'implantation, autorisé par arrêté ministériel du 27 février 2019, a été effectif à compter du 2 mai 2019, date d'ouverture du nouvel établissement de jeux.

Cet arrêté ministériel du 27 février 2019 porte également autorisation de la société PAU LOISIRS SAS d'exploiter, jusqu'au 29 février 2024, les jeux de hasard suivants :

- 6 tables de jeux autorisées, dont 4 installées ;
- 125 machines à sous sur un potentiel de 175 ;
- Jeux électroniques : roulette électronique et Black Jack électronique.

Aux termes de l'article 10 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, les demandes de renouvellement d'autorisation de jeux sont déposées et enregistrées à la sous-préfecture, sous peine de forclusion, quatre mois au moins avant la date d'expiration de l'autorisation de jeux.

C'est dans le respect de ces dispositions que la société PAU LOISIRS SAS a, le 17 octobre 2023, déposé son dossier de demande de renouvellement d'autorisation de jeux en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, portant sur l'autorisation d'exploiter, du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2029, les jeux suivants :

JEUX DE TABLE		
Black-Jack	4 tables sollicitées	Minimum des mises : 2 € Tables exploitées : 2
Ultimate Hold'em Poker	2 tables sollicitées	Minimum des mises : 1 € Tables exploitées : 2

JEUX ELECTRONIQUES		
Roulette électronique anglaise	23 postes	Minimum des mises : 1 €
Black-Jack électronique	7 postes	Minimum des mises : 0,50 €

MACHINES A SOUS		
	Autorisées : 175	Exploitées : 102

Les heures limites de fonctionnement sollicitées, entre 9h et 5h le lendemain, sont identiques à celles autorisées à ce jour et sont conformes aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté précité du 14 mai 2007, le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux délivrée à la société PAU LOISIRS S.A.S doit comprendre l'avis du conseil municipal.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux de la société PAU LOISIRS S.A.S.

délibéré page suivante

Il vous appartient de bien vouloir donner un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux de la société PAU LOISIRS S.A.S pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2029.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU